Association Sportive Illacaise
176, impasse du forestier - 33127 Saint Jean d'Illac
Siret 388 878 712 00040 – Code APE 9312Z – Agrément W332002461 – Tel. 05 64 12 93 63

NE RIEN REMPLIR DANS CE CADRE
Whatsapp :
Paiement : City-mag/Cheque
Enregistr licence FFK :
Enregist. Google sheet :

SECTION KRAV-MAGA

Fiche d'adhésion et contrôle médico-sportif
Saison 2025-2026

PAS D'AGRAFE SVP

Photo

Nom : ..... **Prénom :** .....

Date de naissance : / / **Profession :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Téléphone : / / / / **En cas d'urgence** : / / / /

Email (en majuscules) : .....

Dernière ceinture obtenue en krav maga : ..... **Je souhaite une facture pour mon CE** : OUI / NON

Horaires des cours ADULTES (minimum 14 ans au moment de l'inscription) :
Les cours se déroulent :
- Le mardi de 19h30 à 21h00 au complexe sportif des Badines (face à la gendarmerie) : grande salle à gauche
- Le jeudi de 19h30 à 21h00 au dojo du complexe sportif de l'Uzzine (impasse du Forestier, route de Pierroton)
- Le samedi matin de 10h30 à 12h00 au complexe sportif de l'Uzzine (impasse du Forestier, route de Pierroton)

Droit à l'image :

Dans le cadre des activités sportives ou associatives de l'ASI Omnisports, auxquelles je participe, des photos et des vidéos peuvent être réalisées et utilisées pour la promotion de l'Association Sportive Illacaise (ASI).

J'autorise l'ASI à utiliser mon image, dans le cadre de ses locaux et en dehors de ses locaux (site et page Facebook de l'association, CD rom et DVD de compétitions et de rencontres, journaux prospectus, flyers), bulletin municipal.

Oui - Non

Pièces à fournir pour l'inscription :
- 1 photo à coller en haut à droite de la fiche d'inscription. (Pas d'agrafe svp)
- La présente demande d'inscription
- La demande de licence complétée et signée
- Le règlement intégral de la cotisation à l'ordre de ASI KRAV-MAGA (City Mag ou chèque/virement) : **180 €**

Le dossier doit être complet pour commencer à pratiquer le Krav-Maga.
Néanmoins 2 cours d'essai peuvent être réalisés.

Taille du T-shirt (inclus dans la cotisation SI SOUSCRITE AVANT LE 30 SEPTEMBRE):

☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL

Informations :
- Je reconnais avoir été informé de la souscription à une assurance « individuelle accident » souscrite par l'ASI.
- Je reconnais avoir été informé de mon droit d'accès et de rectification aux données personnelles collectées dans le cadre de mon adhésion et qui feront l'objet d'un traitement informatique (RGPD n° 2013-679 du 27 avril 2016). Ce droit d'accès s'exerce auprès du Président de l'Association Sportive Illacaise.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (minimum 14 ans au moment de l'inscription) :

Je soussigné(e) ..... (représentant légal) autorise .....

- A pratiquer le Krav-Maga au sein de l'ASI Krav-Maga de Saint Jean d'Illac : Oui - Non
- A prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessités par les stages en extérieurs ou autres déplacements : Oui - Non
- A quitter seul le lieu d'entraînement et cela sous ma responsabilité : Oui - Non
- Ou bien : J'autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant :

  Nom et Prénom : ..... Téléphone : .....

  Nom et Prénom : ..... Téléphone : .....

- J'autorise le club à prendre des photos/filmer, selon le Droit à l'image prévu ci-avant, pour mon enfant.

Tel responsable légal **:** / / / / Email responsable légal (majuscules) :

Allergies à signaler (alimentaires, autres) : .....

RECUEIL DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD)

Lors de votre adhésion, les données suivantes sont recueillies par l'ASI Omnisports :
Nom, prénom, adresse mail, adresse postale, téléphone, date de naissance.
Celles-ci sont collectées en vue de tenir à jour notre fichier d'adhérents, pour enregistrer et gérer votre adhésion à l'ASI Omnisports et vous communiquer des informations par courrier ou par mail, de la part de l'ASI Omnisports et de la section à laquelle vous appartenez.

En aucun cas, ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

Les informations recueillies seront transmises à la Fédération sportive concernée pour la prise de la licence.

Les destinataires ayant accès à vos données dans le cadre de leurs missions respectives sont :

☒ Mr CONI	Président(e) de l'ASI	☒ Mr DON	Président(e) de la section
☒ Mr RAFIDISON	Trésorier(e) de l'ASI	☒ Mme GALLEPE	Trésorier(e) de la section

Les moniteurs ont accès à la liste des adhérents.

Adresse e-mail pour le traitement des données :

- Mail de la section asikravmaga33127@gmail.com et de l'ASI : asiomnisport@gmail.com

Droit d'accès et de rectification : vous pouvez, en vertu du Règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis le 25 mai 2018, avoir accès aux données vous concernant, vous pouvez demander leur rectification et leur suppression. Ces démarches s'effectuent auprès de : asiomnisport@gmail.com

Conservation des données : les données sont conservées jusqu'à 3 ans après la fin de votre adhésion.

REGLEMENT INTERIEUR :

1. L'adhésion à l'ASI implique l'approbation des Statuts de l'ASI, et du règlement spécifique de section.
2. Le port de la ceinture et une hygiène corporelle est demandée tout au long du cours
3. L'adhésion n'est effective qu'après le règlement de la cotisation annuelle, non remboursable.
4. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
5. La responsabilité de l'ASI n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition.
6. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure ou par les moyens de communication habituels du club.
7. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
8. L'absence répétée, non justifiée, d'un pratiquant mineur fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
9. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein de l'Association. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra être exclu temporairement ou définitivement, après avoir été entendu par la commission de discipline.
10. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.
11. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
12. L'adhésion emporte la reconnaissance qu'une information relative à une assurance individuelle supplémentaire a été faite.
13. Pendant les séances d'entraînement, les enfants sont sous la responsabilité exclusive de l'animateur, lequel a les compétences requises pour leur permettre de progresser en toute sécurité. S'ils sont présents, les parents d'un enfant n'interfèrent pas avec l'enseignement mais gardent la possibilité de lui faire quitter la séance de manière anticipée, le remettant alors sous leur responsabilité.

LU ET APPROUVE, Le ..... **Signature de l'adhérent/responsable légal :**